

AVIS DE DÉSIGNATION

Au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets

MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Sommets à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au sein du conseil d'administration.

PEUT SE PORTER CANDIDAT

- Un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et possédant les qualités et conditions requises.

Les membres de la communauté sont des partenaires importants pour la réussite des élèves et leur contribution est essentielle au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets. Nous sommes donc à la recherche de membres de la communauté engagés, dynamiques et disponibles, ayant à cœur l'école publique et la capacité de privilégier l'intérêt de tous les élèves. Les administrateurs recherchés doivent partager les valeurs de l'organisation : la collaboration, la bienveillance, l'efficacité et l'engagement.

Les décisions du conseil d'administration reposeront sur le Plan d'engagement vers la réussite disponible sur le site Internet <https://www.cssds.gouv.qc.ca/cssds/plan-dengagement-vers-la-reussite/>.

Un minimum de quatre séances publiques du conseil d'administration se tient annuellement. Les membres ont droit à une allocation de présence conforme aux normes fixées par le gouvernement et au remboursement des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

DEUX POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

- Une personne âgée de 18 à 35 ans (mandat de 3 ans) ;
- Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (mandat de 3 ans).

CONDITIONS ET QUALITÉS REQUISES

- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Être citoyen canadien ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi électorale* ou de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* au cours des cinq dernières années.

SONT INÉLIGIBLES

- Un membre d'un conseil d'une municipalité ;
- Un membre du personnel du centre de services scolaire ;
- Un membre de l'Assemblée nationale ;
- Un membre du Parlement du Canada ;
- Un juge d'un tribunal judiciaire ;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation ;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis) ;

- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet <https://www.cssds.gouv.qc.ca/conseil-dadministration/>.

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis à la direction générale **au plus tard le 17 septembre 2025 à 16 h**, à l'adresse courriel elections@cssds.gouv.qc.ca.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION ET ANNONCE

Les membres représentants de la communauté seront désignés par les membres parents et représentants du personnel, qui se réuniront à cette fin le **mardi 23 septembre 2025**. Cette séance de cooptation sera précédée d'une période d'entrevues.

Les membres désignés seront annoncés le **mercredi 24 septembre 2025**. Les désignations prendront effet le 30 septembre 2025.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez-vous adresser à Me Marie-Hélène Gauthier, régisseuse du Service du secrétariat général, à l'adresse courriel elections@cssds.gouv.qc.ca ou consulter le site Internet www.cssds.gouv.qc.ca/conseil-dadministration/.



Lisa Rodrigue, directrice générale

12 août 2025

Date